

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8
M. Laffite et C^o, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on vendra le dédouble.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 9 h. 30^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, le 2 Mai 1876

Les journaux et les correspondances mentionnent des bruits assez inquiétants qui ont couru dans ces derniers temps au sujet des difficultés qui attendraient le ministère à la rentrée des Chambres. On le représentait comme très-menacé, à la Chambre des députés, par la fraction de la gauche extrême unie à celle des bonapartistes, et, au Sénat, par le groupe thieriste, qui, sans disposer de la majorité, peut cependant être un artisan efficace de coalition. On nous dit aujourd'hui que ces impressions fâcheuses sont atténuées et que la prochaine session se présente sous un aspect plus calme.

Nous désirons qu'il en soit ainsi. Voici ce que dit à cet égard le *Moniteur universel* :

La Chambre des députés ne s'est pas jusqu'ici bien nettement dessinée, en tant que majorité. Il y a eu diverses tentatives d'en constituer une; au fond, ces tentatives n'ont pas plus abouti d'un côté que d'un autre, parce qu'il reste toujours à savoir jusqu'à quel point les groupes distincts, présidés par MM. Bethmont et Ferry, ne sont pas capables, à un moment donné, d'obéir à un autre chef que M. Thiers, qui est leur conducteur nominal. En d'autres termes, la lutte d'influence engagée dans la Chambre des députés entre l'ex-président de la République et M. Gambetta n'a pas encore abouti à une action décisive. Mais tant qu'il en sera ainsi, on doit comprendre quelles difficultés entraînerait une crise ministérielle, le Maréchal n'ayant qu'un terrain inconstant à la Chambre des députés et se trouvant, de plus, dans l'obligation de constituer un cabinet adapté au tempérament du Sénat.

Si donc les républicains sont sages, ils se garderont dès à présent de toute entreprise contre le ministère actuel. Il s'est établi depuis quelques années entre les exigences parlementaires et les nécessités d'ordre intérieur une sorte de pacte tacite qui permet aux ministères en général de vivre un an. Ce qui était possible alors qu'il n'y avait qu'une Assemblée unique et souveraine, doit l'être à plus forte raison maintenant que la Constitution fonctionne pleinement et que la question de la forme du gouvernement est fermée. Si les républicains sortent de ces errements, s'ils ne font de la politique que pour renverser des cabinets, ils réussiront à prouver aux plus incrédules que, des institutions qui nous régissent, il ne peut sortir qu'un gouvernement faible, éternel et impuissant en toute chose. Or, à faire cette preuve, ils n'ont aucun intérêt, et nous pensons qu'ils ne manqueront pas de s'en rendre compte.

Il est à souhaiter que la Chambre des députés, qui sera de retour la semaine prochaine, écarte promptement les propositions relatives à l'amnistie, et aborde le budget de 1877. On pourra dissertar longuement, très-longuement, sur les réformes financières sans que le Pays soit troublé, et que le Gouvernement coure des périls. Cette question des réformes financières est assez large et assez compliquée pour occuper plusieurs sessions. Créer des impôts nou-

veaux atteignant les contribuables qui ne sont pas suffisamment atteints, détruire divers impôts onéreux et vexatoires dont l'épreuve a mal réussi, c'est là une tâche considérable; mais pour la remplir utilement il faut s'éligner autant des théories démagogiques que de la routine.

Le *Journal de Paris* a annoncé, par la plume de son directeur, M. Hervé, qu'il suspendait sa publication. Ce n'est pas sans tristesse que nous voyons disparaître un journal qui a défendu avec talent et courage la cause conservatrice et libérale. Nous croyons pouvoir dire que la résolution du *Journal de Paris* a été motivée par le désir de montrer clairement à l'opinion, que le parti de la monarchie constitutionnelle n'apporte aucune espèce d'entrave à la pratique loyale, sincère, complète du gouvernement nouveau.

Dans son dernier numéro, le *Journal de Paris* répond ainsi qu'il suit au *Soir*, dont nous avons fait connaître avant-hier les indignes attaques contre la famille d'Orléans :

Nous avons cette satisfaction, que les dernières lignes que nous publions dans le dernier numéro de ce journal ont pour objet de défendre, une fois de plus, la conduite toujours patriotique des princes d'Orléans.

Le *Soir*, que nous n'avions pas nommé en répondant à son premier article, revient aujourd'hui à la charge. Il ne comprend pas son inconvénance. Il nous demande en quoi elle consiste. S'il ne l'aperçoit pas, tant pis pour lui. Nous ne nous chargeons pas d'apprendre, à ceux qui les ignorent, les égards que l'on doit, nous ne disons pas à des princes, mais simplement à des hommes de cœur qu'on a trouvés sur tous les champs de bataille, chaque fois qu'on ne les a pas empêchés d'y paraître.

Le *Soir* trouve que nous le prenons de haut avec lui. N'ayant jamais fait métier d'insulter nos adversaires politiques, nous avons le droit de juger sévèrement ceux qui tiennent, à cet égard, une conduite opposée à la nôtre.

ÉDOUARD HERVÉ.

On lira également avec intérêt cet autre article de M. Hervé :

Le *Journal de Paris* suspend volontairement sa publication à la fin de ce mois, sauf à la reprendre plus tard, si les circonstances l'y engagent. J'ai la charge d'expliquer à nos lecteurs les motifs de cette résolution.

Le *Journal de Paris* a été fondé sous l'empire, par M. Weiss et par moi, pour être l'organe de l'opposition constitutionnelle d'alors.

Il a paru le 28 avril 1867, il y a aujourd'hui neuf ans jour pour jour. M. Weiss en était alors rédacteur en chef. Il lui donna, par son talent, un éclat incomparable.

Moins de trois ans après, je restais seul chargé de la direction du journal, à la veille d'une grande crise.

Après la guerre, que nous avons désapprouvée; après la révolution du 4 septembre, à laquelle nous n'avons pas concouru; après la Commune, contre laquelle nous avons lutté jusqu'au jour où la plume nous a été arrachée des mains par la violence, la

question s'est posée de savoir quel gouvernement il convenait de donner à la France.

Nous avons souhaité, conseillé le rétablissement de la monarchie constitutionnelle, à laquelle ce pays avait dû trente-trois années de paix, de prospérité, de liberté réglée par les lois.

Quand je parle de la monarchie constitutionnelle, je comprends sous ce nom la Restauration comme le gouvernement de Juillet. N'appartenant pas à la génération qui a fait ou subi la révolution de 1830, j'ai le bonheur d'être étranger aux passions des vainqueurs de cette époque aussi bien qu'à celle des vaincus. J'ai donc applaudi sans réserve et sans arrière-pensée à la visite de Frohsdorf, à cette démarche loyale et patriotique qui avait pour but de faire cesser l'antagonisme existant depuis plus de quarante ans entre les deux branches de la maison de Bourbon et entre les deux fractions du parti royaliste et constitutionnel.

Nos efforts pour le rétablissement de la monarchie ont échoué. Une autre forme de gouvernement a été établie, au moins pour un temps, et jusqu'en 1880 la France est légalement en République.

Dès le lendemain du vote de l'Assemblée nationale qui a créé cet état de choses, j'ai demandé à être relevé du poste que j'occupais au *Journal de Paris*. Mes opinions n'ont pas changé. Je suis vaincu; je ne suis pas convaincu. Je continue à croire que la monarchie constitutionnelle, telle que la connaît la plupart des pays civilisés, et telle que la France l'a connue de 1814 à 1848, est une forme de gouvernement infiniment préférable, soit à la République, soit à la monarchie absolue.

Cependant, jusqu'en 1880, ou du moins jusqu'aux dernières élections générales qui précéderont cette date, la forme du gouvernement ne saurait être utilement discutée. Il ne reste donc aux partisans de la monarchie constitutionnelle qu'une tâche à remplir : défendre, en dehors de toute question gouvernementale, les principes de conservation et de vraie liberté battus en brèche par le radicalisme.

Pour accomplir efficacement cette tâche, il faut se placer aujourd'hui sur un terrain plus large que celui où nous nous trouvions. Le *Journal de Paris*, c'était son honneur, mais c'était sa faiblesse, n'était pas l'organe de tout le parti conservateur; il n'était que l'organe, passionnément convaincu et profondément dévoué, d'une des fractions de ce parti.

Il aurait pu essayer de se transformer, en passant dans d'autres mains. Il aime mieux disparaître, sans avoir abaissé son drapeau, sans avoir renié une seule de ses opinions royalistes, libérales et conservatrices.

On assure qu'une fraction du parti bonapartiste se serait ravisée en Corse, et songerait à porter un candidat contre le prince Napoléon. Tout ce qui se passe au sujet de cette élection nous montre sous son vrai jour le parti bonapartiste. Il sent fort bien que le prince Napoléon est le vrai représentant de la tradition napoléonienne, et que tout le système s'incarne franchement en lui; mais il sent aussi qu'il n'est pas précisément bien utile de le dire, et de là les tiraillements et les hésitations dont nous sommes témoins.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 30 avril, soir.

M. Waddington, ministre de l'instruction publique, est rentré hier à Paris.

M. Dufaure est attendu dans la journée.

Le maréchal de Mac-Mahon, accompagné de M. Waddington et du général d'Abzac, a visité aujourd'hui à 2 heures, le salon de peinture qui sera ouvert au public à partir de lundi 1^{er} mai.

Il se confirme que le président de la République, ne voulant pas s'absenter pendant la session des Chambres, a décliné l'invitation de la municipalité de Bordeaux pour le concours agricole du 20 mai.

Le Maréchal assistera au concours d'Orléans les 6 et 7 mai. Il sera de retour à Paris, dans la soirée du 7.

La commission chargée d'élaborer un projet de loi organique sur les municipalités, s'est réunie ce matin et a continué l'examen du titre 1^{er} du projet en ce qui concerne les attributions des maires et la composition des conseils municipaux. Elle n'a pas encore examiné les questions relatives aux attributions des conseils municipaux.

On signale un mieux persistant dans l'état de M. Ricard.

Le Conseil des ministres se réunira lundi.

Le prochain mouvement préfectoral ne comprendra que cinq ou six préfetures, parmi lesquelles celle de l'Ariège, actuellement vacante, et celle de l'Ardèche et de la Haute-Marne que refusent d'accepter MM. de Trouville et Granger de la Marinière. Il est question de déplacer aussi un des préfets récemment nommés.

Un grand nombre de Conseils généraux ouverts lundi ont clos leur session dès mercredi. Tout s'est passé fort paisiblement partout. On ne s'est occupé de l'amnistie que dans les Conseils du Rhône et des Bouches-du-Rhône.

La démission du maire de Périgueux est confirmée.

On assure que le parti bonapartiste a résolu d'opposer un concurrent au prince Napoléon, à Ajaccio. Un comité doit se réunir incessamment dans ce but.

D'après des avis particuliers de Rome, il serait question du général Cialdini pour le poste d'ambassadeur d'Italie à Paris.

Revue des Journaux

Temps.

Les conclusions du rapport que M. Paris a déposé sur le bureau du Sénat au sujet de l'amnistie étaient déjà connues; mais on pouvait craindre que M. Paris n'abusât de l'occasion pour agiter une fois de plus le fantôme du péril social et pour attiser la discorde entre les républicains qui se sont divisés sur cette question assez irritante de sa nature. L'honorable rapporteur a tenu au contraire à dégager l'affaire de toute considération de parti : ce n'est pas un membre de la droite sénatoriale qu'on entend, mais un homme d'Etat justement et uniquement préoccupé de l'intérêt supérieur du pays; ce n'est pas au nom d'un

prétendu parti conservateur et contre un prétendu parti radical qu'il réclame le rejet de la proposition d'amnistie; c'est pour assurer à l'ordre existant l'autorité, la force, l'ascendant qui font les gouvernements respectés et durables. M. Paris rappelle que la répression de la Commune a été réalisée par les voies régulières et légales; c'est là un point de départ qu'on a, en effet, beaucoup trop oublié; la République de 1848 avait ordonné des proscriptions en masse qui affectaient le caractère d'une mesure de salut public motivée par une raison d'Etat plus ou moins légitime; le jour où la clémence se fut imposée aux pouvoirs publics, elle n'eût pu s'exercer par le moyen de grâces individuelles, puisque les personnes frappées se trouvaient égales dans la responsabilité comme dans le bâtiment; une peine collective devait entraîner une grâce collective, c'est-à-dire une amnistie, qui seule d'ailleurs fut demandée par une partie de la gauche et refusée par la majorité.

Après le coup d'Etat du 2 décembre, le gouvernement de Napoléon III procéda lui aussi à des proscriptions en masse, non plus contre des rebelles, mais contre les défenseurs avérés ou éventuels de la constitution républicaine; c'était une mesure de guerre ou de conquête prise par le plus fort sans autre droit que celui du plus fort: l'intervention des tribunaux aurait paru grotesque, car les lois qui devaient fatalement diriger les juges se seraient retournées contre les accusateurs. De là les commissions mixtes, de là les expulsions décadées et consommées par les soins du pouvoir exécutif. Quand l'empire a voulu joindre la popularité intérieure qui lui manquait au prestige extérieur qu'il croyait avoir à jamais conquis, il s'est avisé de proclamer une amnistie générale; mais l'oubli universel qu'il créait en 1860 pour les proscrits de 1851, il le sollicitait en réalité pour lui-même, pour ses origines, pour ses attentats. Il n'avait pas à pardonner: on ne pardonne qu'à des criminels, et les criminels n'étaient pas ailleurs que dans le personnel du coup d'Etat; il comptait sur l'indulgence des victimes ou tout au moins sur un retour favorable de l'opinion libérale.

Le gouvernement de 1871 n'a pas violé les lois; il n'a pas pris les armes contre la Constitution et le Parlement; il n'a pas défendu par la proscription un pouvoir fondé par la violence; il n'a donc rien à regretter, rien à désavouer, rien à faire oublier. Que la République triomphante en dépit de telles secousses, s'honore par de larges mesures de clémence, c'est ce que la majorité des deux Chambres désire incontestablement: M. Paris le déclare en excellents termes après M. Leblond; comme M. Leblond, M. Paris s'empare des promesses du cabinet pour s'y associer et en quelque sorte les garantir; il ne fait nulle difficulté de reconnaître que l'insurrection du 18 mars a laissé après elle des douleurs et des misères; il appelle sur les individus que le mouvement communal a entraînés ou égarés toute la pitié du chef de l'Etat, encouragé et éclairé, dans l'exercice de sa prérogative constitutionnelle, par un cabinet responsable: « Les déclarations apportées à la tribune et renouvelées devant votre commission vous donnent, dit le rapport, l'assurance que le gouvernement, énergiquement déterminé à repousser toute proposition d'amnistie, se montrera fidèle aux traditions suivies jusqu'à ce jour; que, de plus en plus, il tiendra compte, et du temps écoulé depuis l'insurrection de 1871, et de l'amélioration morale des condamnés, et qu'il usera, aussi largement que les circonstances le permettront, de l'une de ses prérogatives les plus importantes et les plus douces à exercer. »

Ainsi les deux Chambres et le gouvernement n'ont pas cessé d'être d'accord sur la solution législative à donner ou plutôt à ne pas donner à la question d'amnistie.

Informations

Voici le résultat des élections du 30 avril :

PARIS : MM. P. Duprat (rép.) 6,005 élu; Chabert (candidat ouvrier) 5,578; Després (bonap.) 2,529.

BORDEAUX : MM. Simiot (radical) 6,434 élu; Raynal (républicain) 5,055.

SAINT-AMAND (Cher) : MM. Rollet (radical) 6,694 élu; de Saint-Sauveur (impérialiste) 5,137.

L'archevêché de Paris communique à plusieurs journaux la note suivante :

« Il vient de paraître un prospectus sous le titre de Société générale pour l'achat, la

restauration et l'exploitation des ateliers catholiques d'imprimerie, librairie, stéréotypie, etc., en commandite par actions.

» Dans ce prospectus on manifeste l'intention de perpétuer l'œuvre de l'abbé Migne, et l'on se prévaut d'un encouragement plus ou moins explicite de l'archevêché de Paris.

» Après examen, et après avoir pris les renseignements propres à l'éclairer, l'autorité ecclésiastique de Paris ne donne aucune sorte d'approbation à cette entreprise commerciale, et engage les prêtres du diocèse à n'y prendre aucune part. »

Le Journal officiel publie le rapport relatif à l'Exposition de 1878, adoptant l'emplacement du Champ-de-Mars et du Trocadéro et publie le programme du concours ouvert pour le palais de l'Exposition, concours ouvert aujourd'hui et clos le 15 mai.

Il résulte du rapport de la commission qu'au lieu du système circulaire adopté en 1867, on continuera deux séries de traversées parallèles se coupant l'une l'autre à angle droit.

Cette disposition des travées permettra de disposer les produits exposés dans un sens suivant les espèces.

Le palais de l'Exposition, ayant la forme d'un parallélogramme, formera ainsi une sorte de table de Pythagore, où la rangée dans un sens donnera l'exposition entière d'une nation, tandis que dans l'autre elle donnera tous les produits similaires.

Voici quelques détails intéressants donnés à l'Académie des sciences, dans sa dernière séance, par le docteur Labbé, sur la difficile opération pratiquée par lui sur le jeune Lausueur, l'ex-homme à la fourchette, en présence de MM. les professeurs Gosselin et le docteur Larrey.

Le lieu de l'incision fut d'abord soigneusement déterminé.

L'ouverture avait quatre centimètres de long.

Une anse de l'estomac, attirée en dehors, ligaturée, puis réunie par des points de suture aux lèvres de l'incision, fut enfin ouverte par le bistouri.

La fourchette fut retirée; la plaie était recouverte d'une vraie cuirasse collodionnée qui, comprimant fortement l'abdomen, donna la prédominance à la respiration thoracique.

Le malade est en pleine voie de guérison; il a repris l'alimentation ordinaire.

M. Labbé a mis sous les yeux de l'Académie la fourchette extraite de l'estomac du malade.

C'est une fourchette de grande taille: deux ans de séjour dans l'estomac l'ont légèrement détériorée: le métal en est noir et les dents semblent avoir subi une corrosion qui les a rendues très aiguës.

Chronique religieuse

La translation à Rouen des restes de S. Em. le cardinal de La Rochefoucauld, et de Mgr de Bernis, deux anciens archevêques, a eu lieu en grande cérémonie; Mgr Besson a prononcé un remarquable discours.

— Le pèlerinage du diocèse de Toulouse à Lourdes, s'est effectué au milieu d'un concours énorme.

On évalue à onze mille le nombre des pèlerins.

« Ces onze mille pèlerins, dit l'Echo de la province, venus à Lourdes, de la ville comme des plus obscurs hameaux, riches et pauvres, bourgeois et prolétaires, prêtres et soldats, ces onze mille pèlerins, dis-je, nous ont fait oublier qu'il y avait aussi des libres-penseurs et des athées dans notre population. Les révolutionnaires peuvent demander la suppression du budget des cultes, la suppression des églises, la suppression même de l'Eglise catholique, ils ne pourront jamais détruire cette foi, qui est au fond des cœurs plus vivante que jamais. »

— On annonce la mort de M. l'abbé Tesson, directeur du séminaire des Missions-Etrangères.

— Notre Saint-Père le Pape vient d'envoyer, par l'intermédiaire de Mgr Mermillod, une plume en or à M. Margotti, l'infatigable directeur de l'Unita Catholica.

— La rédaction de la Germania dit, en annonçant la nouvelle de l'arrestation de son rédacteur en chef, que l'on ignore encore dans quel article le roi de Prusse se croit offensé.

La Germania a, en ce moment, cinq rédacteurs en prison. Quatre autres ont dû prendre

la fuite, pour échapper à des détentions dépassant deux ans.

— Mgr Caverot, le nouvel archevêque de Lyon, est né à Joinville (Haute-Marne), le 26 mai 1806.

D'abord vicaire-général de Besançon, il fut nommé à l'évêché de Saint-Dié le 16 mars 1849.

— La cinquième et dernière réunion des comités catholiques de France avait attiré une foule considérable.

La séance était présidée par Mgr Richard, coadjuteur de Mgr l'archevêque de Paris.

Les principaux orateurs de cette dernière assemblée ont été MM. de Chaulnes, de Belcastel, et le P. Dulong de Rosnay.

Henri NADAL.

Chronique locale

et méridionale.

M. le Préfet a reçu jeudi, la visite officielle du maire, des membres du conseil municipal et des fonctionnaires des diverses administrations. Chacun a emporté de cette entrevue la meilleure impression.

M. Porteu est actuellement en tournée de révision.

Par arrêtés de M. le directeur général des contributions directes en date des 14 et 28 avril :

M. Ausset, surnuméraire à Cahors, a été nommé contrôleur de 3^e classe dans le département de la Corrèze.

M. Capmas, contrôleur des contributions directes, premier-commis de direction, à Cahors, a été élevé, sur place, à la 1^{re} classe de son grade.

Par décision ministérielle, M. Ferrié, adjoint d'administration en premier, à Cahors, passe à Toulouse.

La deuxième session ordinaire des conseils municipaux, pour 1876, s'ouvrira le 14 mai prochain et sera close le 23 du même mois.

DEPOT DE REMONTE D'AGEN.

Conformément aux ordres de M. le ministre de la Guerre, le Comité de Remonte d'Agen se rendra, aux jours et heures ci-dessous, dans le département du Lot, pour y effectuer des achats de chevaux de toutes armes (moins le trait) de l'âge de 4 à 8 ans.

Le 8 mai, à Figeac, à 9 heures.

Le 9 mai, à Assier, à 11 heures.

Le 10 mai, à Lacapelle-Marival, à midi.

Le 11 mai, à Gramat, à 9 heures.

Le 12 mai, à Bretenoux, à 1 heure.

Le 13 mai, à Martel, à 1 heure.

Le 15 mai, à Cahors, à 1 heure.

Le cirque Bazola, en construction sur la place d'Armes, à Cahors, commencera ses représentations le dimanche 7 mai prochain.

Dimanche dernier, notre infatigable Société artistique, toujours debout lorsqu'il s'agit d'une bonne œuvre, a donné une représentation en faveur du monument à élever à la mémoire des enfants du Lot, morts pendant la dernière guerre.

Dans son audience de jeudi dernier, la cour de cassation a rejeté le pourvoi de la veuve Garrigue, condamnée aux travaux forcés à perpétuité par la cour d'assises de la Dordogne.

Nous recevons d'un de nos abonnés de nouveaux détails sur le vol commis à l'église de Rouillac; nous les reproduisons avec plaisir par ce qu'il rend un juste hommage au courage et au sang-froid du pasteur de cette paroisse :

Le soir du vol, Monsieur le curé de Rouillac se trouvait auprès d'une de ses paroissiennes malade, qui l'avait fait appeler. Rentré chez lui, vers onze heures, il se rendit à la sacristie qui se trouve contiguë au presbytère, pour prendre des alouettes; quel ne fut pas son étonnement lorsque, en tâtonnant, il trouva l'armoire brisée et les tiroirs enfoncés; ne pouvant s'expliquer ce fait, il rentre au presbytère, pour s'informer si quelqu'un était venu pendant son absence; on n'avait vu personne. Monsieur le curé ne

songeant qu'à trouver le coupable revint à la sacristie, examine de nouveau le dégât, et s'armant de courage, il cherche dans l'église les traces qu'a pu suivre le coupable. Pendant qu'il se promenait ainsi dans l'église, tout seul, l'idée lui vint de regarder dans le confessionnal. A peine a-t-il ouvert la porte qu'il voit se dresser devant lui un homme de fort mauvaise mine et jeune encore. Devant l'attitude résolue de Monsieur le curé, le malfaiteur ne tenta aucune rébellion, et avoua sa faute. Alors Monsieur le curé, avec un sang-froid digne de tout éloge dans cette circonstance difficile et dangereuse, le referme dans le confessionnal et sans perdre une minute il appelle du secours. A cette voix bien connue des paroissiens, tout le monde accourt. Monsieur le curé envoie deux personnes prévenir la gendarmerie, pendant que les autres montaient la garde pour que le voleur ne pût fuir. Monsieur le brigadier arriva à Rouillac, accompagné d'un autre gendarme, et n'eut qu'à saisir le malfaiteur si énergiquement contenu par Monsieur le curé.

A Montlaunzou comme à Rouillac, tout le monde admire le courage de Monsieur le curé, qui, seul et sans armes, pendant la nuit, n'a pas hésité à se mettre à la recherche du voleur et à courir par ce fait même, les plus grands dangers.

Un de nos abonnés, L.

On lit dans le Journal de Paris :

Un épouvantable sacrilège a été commis à Bruges, dans la chapelle Saint Germain, dans la nuit du samedi au dimanche.

Plusieurs misérables se sont introduits dans la chapelle par la croisée de la sacristie, puis ils ont forcé la porte communiquant avec l'église. Après avoir pris la clef du tabernacle, qui était cachée dans un endroit que peu de personnes connaissaient, ils ont ouvert le tabernacle et ont répandu sur le sol les vases sacrés.

Le saint ciboire a été jeté à terre et brisé en mille morceaux, les hosties ont été répandues dans le chœur et profanées. Le calice en argent a été également brisé. La bouteille de vin blanc destiné à la célébration de la messe a été mise en pièces.

Les malfaiteurs ont pris ensuite un sorplis qu'ils ont couvert d'ordures, auxquelles ils ont mêlé les hosties.

Ce joli coup fait, ils se sont enfuis, n'emportant dans leur fuite que la navette qui sert à contenir l'encens. Le vol n'a pas été le mobile du crime. Il faut donc rejeter cet abominable sacrilège sur un autre sentiment, le seul admissible, celui de faire le mal pour le seul plaisir de faire le mal.

Le dimanche matin, quand le digne abbé Leduc entra dans la chapelle pour y célébrer l'office, il recula épouvanté devant le désordre qui régnait partout. Les larmes aux yeux, il courut prévenir les fidèles, qui ne pouvaient croire à une pareille profanation.

La messe a dû être dite à la chapelle du Bouscat.

L'indignation est grande à Bruges. Les honnêtes gens sont terrifiés de tant d'audace. Quant à la justice, elle a pris en main le soin de cette affaire, et il faut espérer qu'un pareil crime ne restera pas longtemps impuni.

Le Bulletin international, nous apprend que M. Perrotin, aide-astronome à l'observatoire de Toulouse, aurait découvert une petite planète de douzième grandeur dans la constellation du Scorpion.

Il est beaucoup question de la création d'un observatoire à Bordeaux. Des pourparlers très sérieux ont été engagés déjà avec le ministre de l'instruction publique, qui se montre très favorable à cette création.

Le Messager du Midi mentionne un phénomène assez rare, qui s'est produit ces derniers jours, pendant les pluies, du côté de Castelnaud et aux environs de Lez. Les feuilles des arbres et les abords des chemins se sont trouvés, après la pluie, recouverts d'une poussière jaunâtre, et ressemblant, à s'y méprendre, à du soufre pulvérisé: il était tombé ce qu'on appelle vulgairement une « pluie de soufre. » Ce phénomène est dû au pollen (matière fécondante) des conifères qui, transporté par les vents, vient s'abattre sur un point quelconque de la terre.

Le Jardin botanique de Bordeaux possède en ce moment une asperge d'une végétation magnifique; elle s'enroule autour d'un pieu et peut

bien mesurer 2 mètres 50. Elle est étiquetée de la manière suivante :
Asparagus broussonetii. Algérie, Maroc.

La Société des agriculteurs de France a reçu un nouveau fer à cheval qui lui a été présenté au nom de la section hippique par M. de Calonne. Fer à cheval est peut-être un mot impropre, puisque la nouvelle invention est en cuir. C'est en effet avec un mélange fondu de cuir et de corne, puis battu et comprimé, que M. Yates, l'inventeur anglais, fabrique la nouvelle chaussure des chevaux.

PRÉVISIONS POUR LE MOIS DE MAI.

Du 1^{er} au 6. — Temps mixte assez beau, doux, avec coup de vent, grains ou orages épars, vers le 1^{er}, 4, « 6. » Crues locales.

Du 7 au 18. — Temps plus accidenté, anormal, d'abord doux, orageux, puis relativement assez froid, surtout la nuit. Le rayonnement nocturne est encore à craindre, principalement du 10 au 15, période qui correspond « avec la résultante faible, « les nuits lunaires, le lunestice austral et l'apogée, » comme en avril. Espérons que le rayonnement ne sera pas assez fort pour faire du mal : néanmoins, les viticulteurs doivent se prémunir. Grains ou giboulées et même neige sur les hautes altitudes, vers les 10, 12, 15.

Du 19 au 31. — Temps doux, variable, agité. Violents orages. Radiation solaire vive pendant les éclaircies. Fontes des neiges. Crues d'eau.

Orages probables vers le 6, « 9, 17, 19, » 23, « 25, 27, 30 » Grêle et ravines à redouter, principalement aux dates mises entre guillemets.

Quelques éclaircies entre les époques critiques, 1^{re} et 3^e dizaines principalement, notamment sur le Midi.

Nick.

NOTICE SUR LE PHYLLOXERA.

Le Bulletin de la Société agricole du Lot publie sous ce titre un intéressant travail de M. le baron de Roussy. Nos viticulteurs liront avec soin ces pages qui les intéressent à un si haut degré ; ils n'oublieront pas que si le mal n'a pas encore pénétré chez nous, il est presque à nos portes et qu'il importe de le bien connaître pour lui opposer une barrière plus sûre.

Au moment où la viticulture en France subit une si grande crise causée par l'invasion du *Phylloxera*, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour les propriétaires de vignes du département du Lot, jusqu'à ce jour heureusement préservé du fléau, de connaître d'une manière sommaire, l'histoire du puceron, les essais qui ont été tentés pour arriver à le détruire, et ce que l'on peut espérer de l'avenir de la vigne.

Lorsque M. Planchon, savant entomologiste découvrit le phylloxera sur les racines des vignes de la Crau, attaquées par un mal inconnu, de grandes contestations s'élevèrent entre les savants pour savoir si le puceron qu'on avait trouvé sur les racines des souches malades était le résultat de la maladie, ou bien la cause de la maladie. Les uns disaient que les vignes étaient épuisées, soit par une mauvaise culture, soit par une taille trop exigeante, soit aussi par la multiplication constante et très-ancienne par bouture, qui, à la fin, devaient amener une dégénérescence, un appauvrissement de ce précieux arbuste, et que ce puceron naissait sur ces plantes épuisées comme certains parasites naissent sur le corps humain à la suite de maladies, de misère et d'appauvrissement de sang.

D'autres, au contraire, soutenaient que le puceron était la cause du mal, qu'il piquait avec sa trompe les racines, radicales et chevelu de la vigne, que, sous l'action de ces innombrables piqûres, les racines pourries, décomposées, devenaient incapables de prendre à la terre les éléments propres à sa subsistance, et que finalement la souche mourait pour ainsi dire de faim.

L'expérience a donné raison à cette manière d'envisager la question. Il a de plus été prouvé que le phylloxera existait depuis longtemps en Amérique. Partout où il s'est déclaré au début, soit en France, soit à l'étranger, il a été constaté que des plants enracinés de vignes de provenance américaine, presque toujours chargés de pucerons, avaient été reçus par divers propriétaires, et que le phylloxera, grâce à sa puissance si énorme de multiplication s'était rapidement répandu dans les vignobles environnant les foyers d'infection, où il avait déjà causé de si grands désastres.

Ainsi, en 1862, M. Borty, de Roquemaure (Gard), recevait des plants d'Amérique. Quel-

que temps après les vignes des environs étaient attaquées par un mal inconnu alors, qui les détruisait rapidement. L'attention des savants s'éveilla, le mal fut étudié avec soin, et après de nombreuses recherches, le puceron était découvert sur les racines par M. Planchon, qui le décrivait et lui donnait le nom de *Phylloxera vastatrix*. Depuis cette époque des légions si considérables d'insectes se sont formées, que les vignes du département du Gard, de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Var, de la Drôme et d'une partie de l'Hérault n'existent déjà plus.

En 1867, MM. Laliman et Chaigneau, de Bordeaux, recevaient aussi des plants américains. Le phylloxera se déclarait bientôt dans leur enclos, et peu à peu, rayonnait dans une grande partie de la Gironde, de la Dordogne et du Lot-et-Garonne.

En 1871, le mal faisait son apparition près de Cognac. Des recherches ayant été faites pour savoir qu'elle pouvait être son origine, on découvrit qu'un pépiniériste du pays avait reçu des plants enracinés d'Amérique, d'où le phylloxera s'était échappé pour envahir une partie de la Charente et de la Charente-Inférieure.

Il est donc hors de doute que le phylloxera est la cause de la destruction de nos vignobles, et que c'est une importation qui nous vient d'Amérique.

Mais, qu'est-ce donc que le phylloxera ? C'est un tout petit insecte, microscopique, et qui, comme tous les insectes subit plusieurs transformations.

(A suivre).

Nous apprenons, de source certaine, dit le *Messenger de Toulouse*, qu'une grande Compagnie financière se propose de demander à la ville de Toulouse la concession de l'emplacement des anciennes prisons du Sénéchal, pour y construire un grand théâtre et une salle de concerts. Moyennant la concession gratuite du terrain, la Compagnie dont il s'agit construirait à ses frais un monument digne de notre ville, se réservant toutefois le droit d'exploitation pendant une période de trente ans. A l'expiration de cette époque, le grand théâtre deviendrait la propriété de la ville.

Une personne digne de foi, qui a eu connaissance des plans et devis, nous assure que la façade monumentale du grand théâtre projeté donnerait sur le prolongement de la rue Alsace-Lorraine.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Vinicole

On écrit de Condom (Gers) :

Si j'ai retardé l'envoi de mon courrier, c'était dans le but de pouvoir vous donner une appréciation exacte et sérieuse du dégât occasionné par la gelée du 15 avril en Armagnac. Cette gelée a été très-forte, il a même glacé. On a eu à constater plusieurs degrés au-dessous de zéro.

Le mal est très-grand dans notre contrée. Les dégâts, très-apparents aujourd'hui, et, par suite, incontestables, équivalent à une vraie ruine pour le pays.

Quelques communes du canton de Nogaro, ont été seules épargnées ; elles ont eu le bonheur de se trouver sous un orage dont les conséquences ont été pour elles une pluie protectrice, quand il glaçait dans le reste du pays.

La récolte 1876 est donc actuellement complètement perdue, et le seul espoir, pour les propriétaires, d'avoir leur provision de vins, consiste dans la repousse des bourgeons qui pourraient surgir à la partie inférieure de l'œuvre.

On écrit de Lesparre (Gironde) :

Le fléau a sévi d'une façon générale ; il importe, cependant, de signaler qu'un certain nombre de communes, riveraines de la Gironde, n'ont été que partiellement frappées, et ont été beaucoup moins éprouvées que la généralité des paroisses de l'intérieur.

Beaucoup de vigneron, du reste, se font, croyons-nous, illusion sur la gravité des dégâts ; ils espèrent qu'un grand nombre de bourgeons, qui n'étaient pas encore débouffés, ne sont pas gelés et produiront du vin. Nous faisons des vœux pour que leur espoir se réalise, mais nous n'avons pas, à cet égard, une foi bien grande.

Les affaires sont provisoirement arrêtées ; des offres ont été faites par le commerce, aux

prix qui se pratiquaient précédemment ; les propriétaires se sont empressés de les refuser.

On écrit de St-Laurent-par-Daglan (Dordogne) :

Je puis vous donner, aujourd'hui, des renseignements assez précis sur les gelées des 12, 13 et 14, dans notre vignoble.

On a cru d'abord que toute la récolte serait perdue. Dieu merci, nous constatons qu'il n'en est pas ainsi. Le mal est grand, sans doute, surtout pour les vignes jeunes et les cépages blancs. — Quant aux cépages noirs, ils ne sont pour ainsi dire pas atteints, ce qui nous fait espérer, si toutefois le temps le permet, une bonne récolte en vins marchands.

Nos propriétaires, détenteurs de vins, crient beaucoup sur la gelée, et se figurent vendre leur récolte à un prix très-élevé. — Quant à moi je ne crois pas à une hausse bien forte. — Toujours est-il, qu'en ce moment, je ne puis vous donner aucun cours.

Marché aux bestiaux de La Villette.

Paris, 4^{er} mai 1876.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	1.902	980	1.52 à 1.90
Vaches.	875	791	1.20 à 1.72
Taureaux.	102	93	1.18 à 1.52
Veaux.	672	608	1.70 à 2.40
Moutons.	16.992	15.799	1.80 à 2.05
Porcs.	820	728	1.40 à 1.74

Dernières nouvelles

Versailles, 1^{er} mai, soir.

Le conseil des ministres s'est réuni à l'Elysée. Aujourd'hui à midi et demi. M. Dufaure, de retour, non pas de la Charente-Inférieure, mais d'une localité des environs de Paris où il était allé prendre quelques jours de repos, y assistait, ainsi que M. le duc Decazes. On parle toujours du retour de M. Ricard comme devant avoir lieu dans le courant de la semaine.

Le conseil a dû s'occuper de la question d'amnistie qui excite décidément des préoccupations assez vives. Il est certain que la majorité de la Chambre ne veut pas de l'amnistie pleine et entière comme l'ont proposée MM. Raspail et Victor Hugo, mais il n'est pas bien démontré que cette majorité ne se rallie pas à quelque solution mixte à laquelle le cabinet ne saurait donner son adhésion. Là est le danger, et l'ancien centre gauche n'aura pas peu contribué à l'augmenter par l'amendement intempestif qui porte le nom de MM. Ernest Picard et Corentin Guyho.

La commission chargée d'élaborer un projet de loi organique municipale se réunira ce soir au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. de Marcère.

Le comte Andrassy a été invité à se rendre à Berlin à l'occasion de la prochaine arrivée du czar et du prince Gortschakoff, ce qui implique un congrès restreint dans lequel la question d'Orient sera évidemment traitée à fond.

On attribue au préfet de police l'intention d'interdire la *Petite Bourse du soir* sur le boulevard des Italiens pour la transporter sur la place de la Bourse.

Le général Changarnier est hors de danger bien qu'il ne quitte pas encore ses appartements. L'honorable sénateur a fait part du rétablissement de sa santé en envoyant sa carte à toutes les personnes qui lui avaient apporté ou envoyé leurs cartes pendant la durée de sa maladie.

L'emplacement de l'ancien ministère des finances a été vendu aujourd'hui au prix de 6 millions 10,000 francs.

On cite parmi les invités au dîner de jeudi prochain à l'Elysée, la reine Isabelle, le duc et la duchesse de Montpensier, le marquis de Molins et plusieurs ministres et attachés militaires.

Bourse de Paris.

Paris, 2 mai 1876.

Rente 3 p. %.....	67.15
— 4 1/2 p. %.....	96.25
— 5 p. %.....	104.80

REVUE DES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

Un an : 12 francs.

- I. Philosophie chrétienne. — De l'âme humaine, par R. de Liechty. — II. Organisation de l'Université catholique de Louvain, par Cartuyvels. — III. La Faculté de droit à Toulouse, par J. Bonnet. — IV. L'Université devant les conséquences de son enseignement, par le D^r Athanas Renard. — V. L'enseignement catholique en Irlande et le gouvernement anglais, par X. — VI. Le projet de loi sur l'enseignement supérieur en Belgique (suite), par B. — VII. Chronique des Universités catholiques, par G. Serph. — VIII. Chronique générale, par Vallebou. — IX. Chronique étrangère, par F. Lasalle.

Bureaux, rue Bonaparte, 82, Paris.

LA FRANCE PARLEMENTAIRE.

Sous ce titre, parfaitement justifié, nous signalons à tous nos lecteurs l'apparition d'une réunion de tableaux synoptiques destinés à faire sensation. — Dressée d'après tous les documents officiels par M. Edouard d'Ans, gravée et imprimée en huit couleurs par M. Charles Becquet, cette carte, très-originale, et dont l'exécution a coûté plus de quatre mille francs à l'éditeur André Sagnier, est le fruit d'un travail et de recherches considérables. On s'en rendra facilement compte, en songeant que tous les chiffres électoraux, y compris ceux des abstentions, y figurent à côté de chacun des départements ; que les départements, représentés par des cercles, sont divisés en secteurs proportionnels au chiffre des voix obtenues par chaque parti et au chiffre des abstentions ; et que ce tableau des 86 départements et des colonies est complètement détaché de celui de la France, ce qui n'empêche pas celle-ci d'être divisée sur la même feuille en arrondissements et en circonscriptions électorales, coloriées suivant la nuance politique des députés élus, avec leur nom au centre de chaque circonscription.

Comme on le voit, il ne s'agit pas ici d'une œuvre éphémère, mais bien d'un travail consciencieux et impartial, qui ne peut manquer d'obtenir un grand succès auprès de tous ceux qui s'intéressent, de près ou de loin, aux choses politiques. Ajoutons que le prix peu élevé de cette magnifique carte (3 francs prise à Paris, 5 francs franco à domicile dans toute la France) la met à la portée de toutes les bourses, aussi bien de celles des administrations publiques que de celles des simples particuliers.

La première édition de la France parlementaire, dont le tirage entier avait été retenu à l'avance par les libraires-commissionnaires de Paris et les correspondants particuliers de l'éditeur, a été épuisée en deux jours.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (29 AVRIL 1876)

Les oiseaux de l'île Saint-Paul, par M. Vélain. — Les fonctions du ganglion frontal chez les insectes, par M. Faivre. — L'allantoïde et le chorion des mammifères, par M. A. Dastre. — La linguistique moderne, d'après M. Hovelacque. — Académie des sciences de Paris. Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 44 (29 AVRIL 1876).

Frédéric Morin, par Jules Simon (de l'Institut). — Le congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, par M. Georges de Nouvion. — Sir John Burgoyne, d'après des mémoires récemment publiés, par Léo Quesnel. — Causeries littéraires. Notes et impressions, par N***. — La semaine politique. — Bulletin.

(On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'Ecole de médecine, à Paris.)

Chaque journal : Paris. — Six mois : 12 fr. — Un an : 20 fr. — Départements. — Sis mois : 15 fr. — Un an : 25 fr

Les deux journaux réunis : Paris. — Six mois : 20 fr. — Un an : 36 fr. — Départements. — Six mois : 25 fr. — Un an : 42 fr.

La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant. Les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour : l'une publie les Œuvres des principaux compositeurs modernes, l'autre les Œuvres anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en disant à ses lecteurs *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano*, devenus presque populaires, pour le prix vraiment incroyablement de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des Nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des Œuvres célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

AVIS AU PUBLIC

Le Maire de la commune de Pontcirq donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal de petite communication, numéro 9, de Labastidette-Haute à Rostassac, présenté par M. l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé aujourd'hui, au secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du deux mai mil huit cent soixante-seize au neuf de même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur, sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Pontcirq, le trente avril mil huit cent soixante-seize.

Le Maire,
FOURNIER.

Crédit Foncier de France.

L'Assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 27 avril.

Le rapport présenté par M. le Gouverneur constate une augmentation dans les prêts hypothécaires, qui se sont élevés à 46,153,900 fr. Les prêts communaux se sont élevés à 100,845,447 fr.

Ces prêts nouveaux portent à 830,464,852 fr. le montant des créances hypothécaires du Crédit Foncier au 31 décembre 1875, et à 578,173,196 fr. le montant des créances communales.

L'ensemble des obligations foncières et des obligations communales.

L'arriéré sur les annuités des prêts hypo-

thécaires, qui était à la fin d'avril 1875 de 11,055,772 fr. 83 c., n'est plus à la date du 25 avril 1876 que de 8,720,526 fr.

Le bénéfice de l'exercice de 1875 est de 7,446,634 fr. 80 c., mais les bénéfices résultant de l'escompte des traites égyptiennes sont laissés à un compte spécial jusqu'à la solution des négociations entamées. En séparant complètement l'opération égyptienne des opérations ordinaires de l'année 1875, M. le Gouverneur propose de fixer à 36 fr. 25 c. le dividende de l'année 1875. Une distribution provisoire de 12 fr. 50 c. ayant été faite au mois de janvier, le dividende complémentaire serait fixé à 23 fr. 75 c. Après quelques explications sur le fond de l'affaire, l'Assemblée générale a approuvé ces propositions.

Le total des diverses réserves du Crédit Foncier, qui était de 21,991,292 fr., est porté à 22,912,927 fr.

L'Assemblée a nommé M. Sauret administrateur, et a renouvelé le mandat de MM. Dumas, Alfred Magne, Alphonse Baroche et Guérinet, administrateurs sortants, et de M. Paravey, censeur.

C^{IE} DU GAZ DE BORDEAUX

Société anonyme au capital de 3,000,000 fr.
SIEGE SOCIAL A PARIS, 19, RUE LOUIS-LE-GRAND

ÉMISSION

de 12,000 OBLIGATIONS de 500 fr.
PORTANT INTÉRÊT ANNUEL de 25 FRANCS
Payables les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année, remboursables à 500 fr. en 26 ans, par tirages semestriels, à partir de septembre 1876.

PRIX D'ÉMISSION : 445 FRANCS

(Jouissance du 1^{er} avril 1876)

PAYABLES COMME SUIT :

Fr. 50 en souscrivant ;
95 à la répartition ;
150 du 40 au 45 juin 1876 ;
150 du 25 au 30 juillet.

Il sera bonifié 4 % pour les versements anticipés. Les intérêts de retard seront de 6 %.

En tenant compte de la jouissance du coupon et de la prime de remboursement, le placement ressort à près de 6 1/2 %.

Les titres seront nominatifs ou au porteur.

GARANTIES

La Compagnie a la concession exclusive de l'éclairage et du chauffage par le gaz de la ville de Bordeaux pendant 28 1/2 ans, à partir du 1^{er} janvier 1876, aux termes du cahier des charges du 28 août 1874.

Les Usines ont été achetées de la C^{ie} Imp^{le} et Cont^{le} de Londres, suivant expertise confirmée par la Cour de Bordeaux.

La consommation actuelle du gaz est d'environ 6 millions 1/2 de m. c. pour les particuliers et 2 millions de m. c. pour l'éclairage public, qui, aux prix fixés par le cahier des charges, produisent une recette de 4,530,000 francs. L'annuité moyenne pour intérêt et amortissement des obligations n'étant que de Fr. 428,000, leur service est très-largement assuré.

La Souscription sera ouverte

Les Jeudi 4 et Vendredi 5 1876,

A PARIS : A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

Dès à présent on peut souscrire par lettre.

La cote officielle sera demandée.

Contre les rhumes, grippe, maux de gorge, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine. — Dépôts dans les Pharmacies.

SAISON DE PRINTEMPS.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie), la bile ou les humeurs, trouveront dans le Chocolat de Desbrière un purgatif agréable et efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature Desbrière, car il y a des contrefaçons.)

MAL DE DENTS. — L'Eau du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

Crédit foncier de France.

Emission à 495 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables et 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions an

pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 % pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19 ; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

HERNIES, GOUTTE, HÉMORROÏDES, MALADIES DE LA VESSIE. En écrivant à Dompierre-Saintes. (Voir aux annonces.)

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philppon, Salicis, Hippolyte Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraine. Ph^{ie} 25, r. Grammont, Paris. — B^{ie} 2, 50. Poste 2, 75
Dépôt dans toutes les pharmacies.

ACHETEZ vos MONTRES

70, Grande-Rue, à Besançon.

Chez A. ROBERT, Fab^{ic}

Economie réelle. — Garanties sérieuses.

Chiffres et Décorations à votre goût. Renseign^{ts} gratuits et fr^{co}

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

On offre dans tous les pays un emploi des plus honorables et des plus lucratifs à des personnes intelligentes, hommes ou dames, pouvant disposer de quelques heures par semaine. Les bénéfices peuvent dépasser fr. 1,000 par an.

Les conditions et prix courant sont adressés franco sur demande affranchie. Ecrire à la Fabrique de l'Alliance à la Chaux-de-Fonds (Suisse) L'affranchissement est de 0,30 c.

Imprimerie typographique et lithographique à GÉDER, situé dans un département de l'ouest, centre industriel, possédant un journal politique et d'annonces judiciaires. Matériel en très bon état, presque neuf. Bonne clientèle. S'adresser à MM. Havas, Lafite et C^{ie}, 8, place de la Bourse, Paris.

L'Europe

Assurances contre l'Incendie. Fondée en 1852, autorisée par décret du 18 juillet 1860, valeurs garanties 200,000,000 francs, un million de sinistres payés.

La Compagnie demande un agent principal pour l'arrondissement de Cahors. Fortes remises et gratifications annuelles.

S'adresser à la Direction générale, à Paris, 132, rue de Rivoli.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

A l'établissement de Vichy, l'un des mieux installés de l'Europe, on trouve Bains et Douches de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc. Tous les jours, de 15 mai au 15 septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinets de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversations et de Billards.

Tous les chemins de fer conduisent à Vichy.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^{ie} concessionnaire, PARIS, 22, boulevard Montmartre.

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. — Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil, Chevallier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharmacies.

Hernies, Goutte, Hémorroïdes, Maladies de la Vessie

En écrivant à Dompierre-Saintes (Charente-Inférieure), à M. le D^r PAQUIER de la faculté de Paris, on reçoit gratis et franco une brochure donnant le moyen de guérir rapidement ces maladies. (affranchir.)

2 FRANCS PAR AN L'ÉCLAIREUR FINANCIER Paraissant tous les Dimanches 2 FRANCS PAR AN Listes de tous les Tirages, Renseignements sur toutes les valeurs. BUREAUX — 45, RUE VIVIENNE, 45 — PARIS Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.

DRAGES DE DOCTEUR ELIE (toniques, Dépuratives, au copahivate de fer et manganèse. Guérison certaine sans injections et sans mercure de toutes les MALADIES SECRETES des deux sexes, récentes ou anciennes, blennorrhagies, pertes blanches, maladies de vessie, de matrice, incontinence et rétention d'urine, rétrécissement, maladies de la peau, dartres, rhumatismes, goute. Ces Dragées préservent des accidents consécutifs, et font disparaître les maladies résultant d'un vice du sang ou de l'écoulement des humeurs. Prix : 4 fr. Expéd^{ts} franco. Paris, pharmacie Fontaine, pl. Petits-Pères, 9 et les Pharmacies. — On trouve mêmes ph^{ies} : les DRAGÉES du docteur ELIE, anti-nerveuses qui calment instantanément les NEURALGIES, les maladies nerveuses, migraines, palpitations, hystérie, épilepsie. Prix : 5 fr. — Remède nouveau A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

PILULES DUROY A L'EXTRAIT DE SANG

Ces pilules sont le meilleur des fortifiants et le meilleur des reconstituants. Ordonnées par MM. les médecins. Remplacement, avec supériorité, tous les ferrugineux, les phosphates, la pepsine, la viande crue, le quinquina, etc. — 4 fr. le flacon de 100 pilules dragées, agréables et inaltérables. — Chez l'inventeur, M. DUROY, pharm., lauréat de l'Institut, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris, et dans les principales pharmacies, à Cahors, pharmacie Vinel

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN BI-DIGESTIF DE CHASSAING A LA PEPSINE ET A LA DIASTASE Agents naturels et indispensables de la DIGESTION 12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS... PARIS, 6, AVENUE VICTORIA, 6 se trouve dans les principales pharmacies.

AVIS Articles de Sellerie et Carrosserie : EMILE ESCUDIÉ, Carrossier, galerie Fontenille, à Cahors Harnais neufs, fins et ordinaires pour un cheval et pour timons. — Voitures sur commande, n'importe le type. — Garnitures de voitures. — Réparations en tout ce qui concerne la Carrosserie. M. Escudié se recommande au public par sa bonne confection et la qualité de ses matières premières.

C. DILLET, éditeur, rue de Sèvres, 43, Paris.

OUVRAGES DE M. HENRI NADAL

Un Mot sur le Suffrage universel in-8° (édition épuisée).

Un dernier Mot sur le Suffrage universel (in-8°)

La prochaine Loi électorale in-8° (édition épuisée).

Pour paraître prochainement : GRANDEUR ET DÉCADENCE in-8°. — Prix : 75 cent.

En vente chez M. GIRMA, libraire à Cahors.

VICTOR HUGO QUATRE-VINGT-TREIZE

ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE Par MM. G. BRÛN, BODMER, LANÇON, D. VIERGE, E. MORIN, ÉMILE BAYARD, FÉRAT, LIX, D. MAILLARD, H. SCOTT, GILBERT, ETC. La Livraison, 10 centimes. — La Série, 50 centimes.

L'OUVRAGE COMPLET FORMERA 60 LIVRAISONS ET 12 SÉRIES Il paraît 2 livraisons par semaine, chaque lundi et jeudi. Eugène HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8 Et chez tous les libraires de Paris et des Départements.

PIANOS ET HARMONIUMS DES MEILLEURS FACTEURS MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS A CAHORS (Lot), Maison de la Poste. HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES Accord et réparation. — Vente, échange et location.